

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS de la Hte-GARONNE
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 24 Septembre 2014

INVESTISSEMENTS

INVESTISSEMENTS TRAMWAY

8 – PROJET TRAM ENVOL

8.9 - Avenant n° 1 au marché n° P 2012 9892 M conclu avec la société ALSTOM Transport pour la fourniture de 4 rames CITADIS 302 TORA – Approbation de l'avenant

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM. RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.03.29.8.1 du 29 mars 2010, a approuvé le programme de l'opération ligne Envol pour la desserte de l'aéroport.
- Par délibération D.2011.05.30.4.1 du 30 mai 2011, a approuvé l'Avant-Projet et arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle à 55 millions d'euros HT, incluant le matériel roulant et y compris 2 M€ HT de provisions pour aléas. Ce budget est exprimé en valeur projet (soit janvier 2009).
- Par délibération D.2012.07.11.14.5 du 11 juillet 2012, a autorisé la SMAT à signer le marché P 2012 9892 M avec la société ALSTOM TRANSPORT SA pour la fourniture de 4 rames CITADIS et pour un montant de 10 687 880,00 € H.T.
- Par délibération D.2013.04.04.8.14. du 04 avril 2013, approuvait le rapport d'état d'avancement de l'opération ligne Envol, faisant état des modifications de programme et aléas intervenus depuis l'approbation de l'avant-projet et arrêtaient l'enveloppe financière prévisionnelle à 69 millions d'euros HT (valeur janvier 2009).

Le présent marché porte sur la fourniture de 4 rames CITADIS 302 TORA strictement identiques aux 24 rames de tramway déjà fournies dans le cadre du marché la ligne T1 (E 2005 4655 M).

1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant n°1 a pour objet d'intégrer au marché une prestation complémentaire non prévue initialement.

Pour le besoin des essais d'ensemble programmés ultérieurement, il est nécessaire de valider chaque matériel de façon unitaire. Avec ces rames supplémentaires il a été nécessaire de réaliser des essais de charge, le titulaire a reçu instruction de réaliser le chargement et déchargement de deux rames CITADIS 302 TORA avec des gueuses pour obtenir une charge équivalente de 6 personnes au mètre carré. Les deux rames doivent être chargées avec les gueuses avant le démarrage des essais. Les rames doivent ensuite être déchargées à l'issue des épreuves.

Dans le cadre de cette prestation, le titulaire se doit de fournir une procédure de chargement et de déchargement des gueuses en précisant les mesures prises pour la protection du mobilier intérieur, l'arrimage des gueuses et toute autre information utile au roulage de la rame.

Le montant global (base marché) pour cette prestation est de 15 800,00 € HT.

2 – Impact du présent avenant sur le marché

Récapitulatif des montants :

Montant marché initial H.T :	10 687 880,00 €
Montant HT du présent avenant n° 1	+ 15 800,00 €

Nouveau montant H.T. du marché : **10 703 680,00 €**

Le montant du présent avenant n° 1 s'élève à 15 800,00 €HT. Le montant du marché est porté de 10 687 880,00 €HT à 10 703 680,00 €HT, soit une augmentation de 0,14%.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché P 2012 9892 M et d'en autoriser la signature.

* *
*

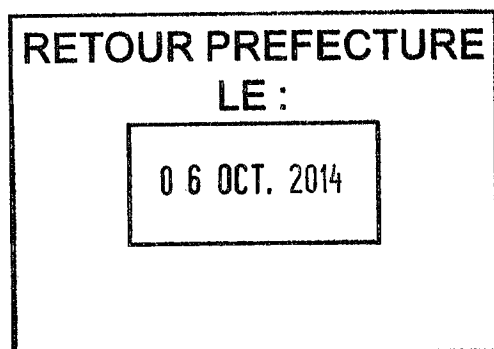
Le Comité Syndical :
- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2: APPROUVE l'avenant n° 1 au marché P 2012 9892 M à conclure avec ALSTOM TRANSPORT SA, pour un montant de 15 800,00 € HT.

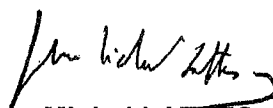
ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES



**LIGNE ENVOL
EXTENSION DE LA LIGNE T1 DE TRAMWAY
POUR LA DESSERTE DE L'AEROPORT**

FOURNITURE DE 4 RAMES CITADIS

AVENANT N°1

MARCHE N°P 2012 9892 M

TITULAIRE : ALSTOM TRANSPORT SA



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



Table des matières

Article 1 - Objet de l'avenant.....	4
Article 2 – Prestation de chargement et déchargement de deux rames citadis	4
Article 3 - Incidences sur le prix forfaitaire du marché.....	4
Article 4 - Autres clauses du Marché	4
Article 5 – Renonciation.....	5

entre :

- La Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine, 1 place Esquirol – 31004 TOULOUSE, Société Publique Locale au capital de 3 075 300 Euros, immatriculée au Registre du Commerce de Toulouse – n° B 408 370 740 , (ci-après désignée « SMAT » ou « le Maître d'Ouvrage »), représentée par son Président, agissant au nom et pour le compte du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine (SMTTC),

et :

- La Société ALSTOM Transport S.A., société anonyme au capital de 343 600 000 Euros dont le siège social est situé 3 rue André MALRAUX, 92300 LEVALLOIS-PERRET, immatriculée au Registre du Commerce de NANTERRE – n° 389 191 982 RCS, (ci-après désignée « ATSA » ou « le Titulaire »), représentée par sa Présidente Directrice Générale, Madame Ana GIROS CALPE,

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°1 a pour objet d'intégrer au marché une prestation complémentaire non prévue initialement.

En conséquence, le présent Avenant N° 1 modifie les prix du Marché et enregistre les nouvelles dispositions contractuelles convenues entre les Parties.

Les prix cités dans le présent Avenant N° 1 sont exprimés en Euros hors taxes et établis selon la base économique du Marché (août 2011).

ARTICLE 2 – PRESTATION DE CHARGEMENT ET DECHARGEMENT DE DEUX RAMES CITADIS

Le Titulaire a reçu instruction de réaliser la prestation suivante :

Chargement et déchargement de deux rames CITADIS 302 TORA avec des gueuses pour obtenir une charge de 6 personnes au mètre carré. Les deux rames doivent être chargées avec les gueuses pour le démarrage des essais. Les rames doivent ensuite être déchargées à l'issue des épreuves.

Le Titulaire doit fournir une procédure de chargement et de déchargement des gueuses en précisant les mesures prises pour la protection du mobilier intérieur, l'arrimage des gueuses et toute autre information utile au roulage de la rame.

Le montant global HT (base marché) pour cette prestation est de **15 800,00 Euros**.

Le montant du Marché est donc modifié pour intégrer le prix de cette prestation.

ARTICLE 3 - INCIDENCES SUR LE PRIX FORFAITAIRE DU MARCHE

La modification intégrée dans cet Avenant N°1 représente une augmentation du prix global et forfaitaire du Marché de 15 800,00 Euros Hors Taxes.

Le montant du Marché passe ainsi de **10 687 880 Euros Hors Taxes** à **10 703 680 Euros Hors Taxes**.

ARTICLE 4 - AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les clauses du Marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent Avenant N° 1 et ses annexes, nouvelles dispositions qui prévalent en cas de contradiction.

ARTICLE 5 – RENONCIATION

Le Titulaire renonce expressément à toute réclamation ultérieure relative à l'objet de cet avenant, fondée sur des faits antérieurs à la signature du présent avenant et dans la stricte limite de l'objet de cet avenant.

Fait en un seul original

A Toulouse, le

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Signature du Titulaire

La SMAT

Société ALSTOM Transport S.A.